

CONSEIL MUNICIPAL
SCHNERSHEIM-AVENHEIM-KLEINFRANKENHEIM

Séance du 3 juillet 2017

Présents: M. HEPP René, Mme BOEHLER Denise, M. STERN Michel, Mme SCHOTTER Eliane, MM. GOETZ Norbert, HECKMANN Vincent, Mme LALOUM-LERF Sophie, MM. LEITZ Olivier, MINNI Dominique, Mmes OTT Marie-Christine, PORT Carole, M. ROECKEL Hervé, Mmes ROECKEL Isabelle, VENTRELLA Barbara.

Excusé: M. VELTEN Hubert

OBJET DE LA DELIBERATION

DEMANDE D'INTERVENTION DE L'EPF D'ALSACE PAR DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN ET AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LES CONVENTIONS DE PORTAGE FONCIER ET DE MISE A DISPOSITION DU BIEN – n° 7-2017

Vu le Code de l'urbanisme et le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 10 décembre 2015 du Conseil communautaire de la communauté de communes du Kochersberg, titulaire du droit de préemption urbain, qui a délégué son exercice à son Président et l'a autorisé à le déléguer aux communes ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie de SCHNERSHEIM, en date du 25 avril 2017 et portant sur l'ancienne boucherie située 3 rue du Mittelfeld à SCHNERSHEIM, cadastrée section 243/4 n°456 et 498 d'une emprise globale de 37,95 ares ;

Vu le courrier de la commune de SCHNERSHEIM du 12 juin 2017 sollicitant la délégation du droit de préemption afférent à la déclaration d'intention d'aliéner à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace ;

Vu la délibération du 29 juin 2017 du Conseil communautaire de la communauté de communes du Kochersberg, complétant la délibération du 10 décembre 2015 titulaire du droit de préemption urbain, autorisant le Président à déléguer également l'exercice du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace ;

Considérant que le plan local d'urbanisme indique dans son rapport de présentation que :

- « La commune souhaite maintenir les jeunes sur place et leur offrir la possibilité de devenir soit propriétaire, soit locataire. C'est pourquoi elle entend poursuivre sa politique en matière de logements locatifs et sociaux menée récemment. Pour répondre à la demande, elle envisage de réaliser du logement aidé à raison de 4 par village sur 5 ans ».
- « L'uniformité du parc de logement observé (grandes maisons occupées par des ménages propriétaire de taille moyenne) incite, pour conserver la cohabitation de plusieurs générations garant d'une continuité culturelle et de savoir-faire et faire fonctionner les services publics tel que le groupe scolaire, à diversifier l'offre en logement (maisons individuelles et appartements, en locatifs et en accession, logements aidés, de toutes tailles) ».

Considérant que les deux parcelles objet de la déclaration d'intention d'aliéner sont idéalement situées en entrée de village, en zone UA1 du PLU, à proximité immédiate d'un lotissement d'habitation,

Considérant que l'acquisition de ces deux parcelles d'une emprise globale de 37,95 ares permettrait, par la démolition du bâti existant, de pouvoir répondre aux objectifs fixés par le PLU et permettre de diversifier l'offre en logements en y réalisant un programme de logements de typologie diverse et notamment en accession sociale à la propriété et/ou locatifs aidés.

Le conseil municipal de la commune de SCHNERSHEIM, décide à l'unanimité de :

- ✓ Réaffirmer le projet de la commune de diversifier l'offre en logement sur la commune au titre de la politique locale de l'habitat en réalisant notamment logements locatifs aidés et/ou en accession sociale à la propriété ;
- ✓ Demande à l'EPF d'Alsace d'acquiescer, par délégation du droit de préemption urbain de la Communauté de communes du Kochersberg et de porter les deux parcelles situées 3 rue du Mittelfeld à SCHNERSHEIM cadastrées section 243/4 n°456 et 498 d'une emprise globale de 37,95 ares, en vue d'y réaliser un programme de logements notamment locatifs aidés et/ou en accession sociale à la propriété.
- ✓ Approuve les conditions générales d'intervention de l'EPF d'Alsace régies par les articles L. 324-1 à 324-9 du code de l'urbanisme et, en particulier, les modalités de portage, de rachat du bien et les conditions financières précisées dans le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace, approuvé par le Conseil d'Administration dudit Etablissement ;
- ✓ Approuve les dispositions des projets de conventions de portage foncier et de mise à disposition du bien annexés à la présente délibération et d'autoriser M. René HEPP, Maire de SCHNERSHEIM, à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

- ✓ Sous réserve d'un arrêté du Président de la Communauté de Communes du Kochersberg déléguant l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPF d'Alsace, pour le compte de la commune de SCHNERSHEIM.

ECOLE DES 3 VILLAGES : CHANGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES – RENTREE SCOLAIRE 2017/2018 – N° 5-2017

M. le maire indique que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux communes qui le souhaitent de modifier l'organisation de la semaine scolaire et de proposer dès la prochaine rentrée scolaire une semaine de 4 jours à la place des 4.5 jours en vigueur actuellement.

Suite à l'avis majoritairement favorable des parents d'élèves, M. le maire propose de modifier l'organisation de la semaine scolaire et de proposer les horaires suivants sur 4 jours de classe :

Matin	8h – 11h25
Après-midi	13h45-16h20

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Demande la mise en place de la semaine scolaire de 4 jours **dès la rentrée scolaire de septembre 2017 ;**
- Accepte les horaires proposés ci-dessus par M. le Maire ;
- Demande à la Région Grand Est, gestionnaire du transport scolaire, de modifier les circuits en conséquence.

TARIFICATION DE LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES DE AVENHEIM ET KLEINFRANKENHEIM – n°6-2017

M. le Maire propose la tarification suivante et la mise en place d'une caution concernant la location des salles communales de AVENHEIM et KLEINFRANKENHEIM à compter du 01/08/2017 :

Village	Habitants	Hors commune	Caution
AVENHEIM	100 €	200 €	100 € (habitants) 200 € (hors commune)
KLEINFRANKENHEIM	140 €	220 €	140 € (habitants) 220 € (hors commune)

Ont signé au registre les membres présents

HEPP René

BOEHLER Denise

STERN Michel

SCHOTTER Eliane

ROECKEL Isabelle

MINNI Dominique

GOETZ Norbert

ROECKEL Hervé

PORT Carole

OTT Marie-Christine

LEITZ Olivier

LALOUM-LECERF Sophie

HECKMANN Vincent

VENTRELLA Barbara

VELTEN Hubert *excusé*